

COMMUNE  
DE

SAINTE ANASTASIE

**COMPTE RENDU DES DEBATS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE DU 03 mars 2020

L'an deux mille vingt, le 03 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 27 février 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

**PRESENTS** : M TIXADOR - Mme PANAFIEU – POULLET – MM ORTA – DAIGNES – Laurent CHABAUD - NEVEU — PELEGRIN – Mmes ZELMAT - HURLIN – Laurence FOURES - MM. CHABAUD Luc – TOPIN -

**ABSENTS** : MM GRIOLET – MIRAKOFF – Mmes JUDOR - SESOSTRIS - GALTIER –

**PROCURATIONS** : M. MIRAKOFF à M. TIXADOR  
Mme GALTIER à M. Laurent CHABAUD  
Mme JUDOR à M. ORTA

Soit 16 votants

-----

Les points suivant ont été examinés lors de la séance du conseil municipal :

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Nadia ZELMAT a été désignée secrétaire de séance.
2. **Approbation du PV de la séance du 04 février 2020** : le compte rendu de la réunion du 04 février 2020 a été adopté par 15 voix pour 1 abstention (M. TOPIN).
3. **Subventions aux associations** (PJ n° 1) :

Il est proposé de reconduire les montants des subventions attribués les années précédentes. Deux demandes supplémentaires ont été reçues :

I°) Le Cigalon qui demande une subvention supplémentaire de 80 % des dépenses liées à l'organisation de la Semaine Bleue, dédiée au 3<sup>ème</sup> âge. Pour cette demande, il est proposé de demander des informations complémentaires.

Madame Laurence FOURES souhaite avoir des précisions.

Monsieur TIXADOR explique que la demande précisait que l'animation prévue dans le cadre de la Semaine Bleue aurait lieu à Arpaillargues. La commission Vie associative d'une part, et le CCAS d'autre part ont proposé un avis favorable au versement de la subvention, fixée à 80% de la somme totale, plafonnée à 500.00 €, mais à condition que l'animation se tienne au foyer communal de SAINTE-ANASTASIE. Il apparaît logique que la commune subventionne les associations qui animent le village.

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

D'autre part, il serait souhaitable d'avoir une estimation de la dépense afin de pouvoir inscrire un montant approximatif au budget.

Monsieur TOPIN demande si la commission s'est réunie avec les associations. Ce à quoi Monsieur TIXADOR répond que les associations n'étaient pas conviées car il s'agissait d'une commission municipale et non de la traditionnelle réunion annuelle qui a lieu chaque année.

Monsieur Luc CHABAUD confirme que la convocation mentionnait que la réunion se tiendrait avec les associations.

Madame POULLET confirme qu'il y a bien eu une erreur sur la convocation.

Monsieur TOPIN demande quel est le rôle de la commission municipale puisqu'un tableau avait été envoyé, dûment complété.

Monsieur TIXADOR répond que ce tableau reprend les montants des années précédentes ; la commission municipale étudie les demandes supplémentaires ou les demandes de modifications, afin de les valider ou pas. Le reste n'a pas changé, 6000 € pour la fête votive notamment.

On a convenu de demander quelques précisions supplémentaires pour la participation à la Semaine Bleue.

2°) L'association Les Chatsgabonds a également demandé une augmentation de sa subvention compte tenu du nombre d'animaux qu'elle a pris en charge en 2019. La commission a proposé de porter à 500.00 € la subvention afin de participer à la mission d'hygiène et de salubrité remplie depuis plusieurs années par l'association.

Monsieur DAIGNES constate que la somme de 500.00 € n'était pas inscrite dans le tableau joint à la convocation.

Monsieur TIXADOR confirme qu'effectivement, la commission municipale ne s'était pas encore réunie au moment de l'envoi de la convocation.

Monsieur TOPIN demande si la mairie contrôle bien la réception des bilans et de l'assemblée générale de toutes les associations.

Madame POULLET confirme que tous les bilans ont été reçus, sauf ceux concernant 2 associations qui ne sont pas encore à jour, ce qui ne remet pas en cause l'attribution de la subvention, mais seulement le versement, qui n'interviendra qu'à réception des documents.

Monsieur Luc CHABAUD indique que certaines associations ont été ciblées, notamment dans le but de connaître le nom des participants.

Madame HURLIN précise que tout ce qu'elle dit en commission peut-être répété en conseil municipal. Elle n'a jamais demandé le nom des adhérents, mais le nombre d'adhérents habitant la commune. En effet, lorsqu'une association annonce un chiffre d'adhérents, il est important de pouvoir le justifier.

Monsieur TOPIN constate le changement de position de Madame HURLIN.

Mme HURLIN répond qu'elle a toujours assisté aux commissions municipales, dans la l'opposition ou dans la majorité, que ce soit avec Viviane POTEZ, ou avec Danielle POULLET.

Monsieur TIXADOR ajoute que les questions doivent d'abords être posées « courageusement » en commission afin d'en débattre. Même si toutes les remarques peuvent être faites en conseil.

Monsieur DAIGNES confirme qu'il est fort regrettable de voir parfois 3 ou 4 personnes dans la grande salle du foyer, ce qui oblige à maintenir le chauffage.

A l'issue de ces débats, les subventions aux associations ont été adoptées par 14 voix pour, 1 abstention (Mme Laurence FOURES) et 1 voix contre (M. TOPIN) telles que reprises dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	2016	2017	2018	2019	2020
Sainte-Anastasie en fête	6 000.00	6 000.00	6 000.00	6 000.00	6 000.00
FNACA	150.00	150.00	150.00	150.00	150.00
Association des parents d'élèves	150.00	150.00	150.00	150.00	150.00
Le Cigalon	150.00	150.00	150.00	150.00	150.00
L'entraide œcuménique	150.00	150.00	150.00	CCAS	CCAS
Gym détente	0	300.00	150.00	150.00	150.00
Sainte-Anastasie Patrimoine	0	150.00	150.00	150.00	150.00
Art et culture	0	0	150.00	150.00	150.00
Escrime au bâtiment long	0	0	150.00	150.00	150.00
Les Chatsgabonds	150.00	0	150.00	150.00	500.00
L'entente du Gardon	150.00	0	0	150.00	0
Ecole de musique	150.00	0	0	0	0
Anastasie Tango				150.00	150.00
CRAPAOU				150.00	150.00
SHIRA SUKHAM 'yoga'				0	150.00

Concernant la lecture, une habitante de la commune s'est proposé de faire bénévolement la lecture auprès des enfants à la bibliothèque. La commune signera une convention de mise à disposition qui précisera également le cadre d'accueil des enfants jusqu'à la fin de l'année scolaire.

#### **4. Subvention au CCAS :**

Monsieur TIXADOR propose de ramener la subvention au CCAS à 1000.00 € pour 2020 afin de financer le repas des aînés, la subvention à l'entr'aide œcuménique et éventuellement des aides d'urgence.

Monsieur Luc CHABAUD s'étonne que la subvention soit si peu élevée.

Monsieur TIXADOR rappelle qu'une subvention assez importante avait été votée en 2016 pour financer les dépenses du CCAS. Or, peu de dépenses ont été réalisées, hormis le repas offert aux aînés, l'animation correspondante, et la subvention à l'Entr'aide œcuménique. S'il faut ajouter 500 ou 1000 en cours d'année, on passera une DM.

Sans autre observation, la subvention de mille euros (1000.00 €) est approuvée par 15 voix pour et 1 abstention (M. TOPIN)

#### **5. Compte de gestion 2019 de la trésorerie de Saint-Chaptes (PJ n° 2) :**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2019 tenu par le comptable de Saint-Chaptes et précise que les montants correspondent au compte administratif de la commune :

Dépenses de fonctionnement    1 163 687.68 €  
 Recettes de Fonctionnement    1 572 849.58 €  
 Résultat de la section..... + 409 161.90 € €

Dépenses d'investissement	780 813.37 €
Recettes d'investissement	1 012 151.53 €
Résultat de la section .....	+ 231 338.16 €

Résultat de l'exercice 2019 + 640 500.06 €

Sans questions particulières le compte de gestion du trésorier de Saint-Chaptes est approuvé par 16 voix pour et 3 abstentions (Mme laurence FOURES – MM TOPIN – Luc CHABAUD).

## 6. Compte administratif 2019 de la commune (P.J. n° 3) :

Monsieur le maire présente ensuite le compte administratif 2019 et laisse la parole à sa 1<sup>ère</sup> adjointe, Madame PANAFIEU avant de quitter la séance.

Il est précisé que le résultat du compte administratif, correspondant à la somme de 438 616.32 € concerne 3 projets qui sont en cours de finalisation :

- L'achat du hangar dit « Tissier » pour un montant de 200 000.00 €
- La construction de la buvette/vestiaires au stade municipal pour un montant estimé à 90 000.00 € TTC
- Le marché en cours de voiries (bel Air, pente, Gour, etc...) pour un montant de 94 684.00 € TTC

Monsieur Luc CHABAUD demande à quoi correspond la somme inscrite au compte 775.

Cette recette correspond à la vente d'un terrain communal à un particulier. La vente de l'actuel atelier municipal sera signée en même temps que l'achat du hangar dit « Tissier » afin que tout le matériel et l'outillage puisse être transféré immédiatement.

Concernant les travaux des vestiaires/buvette au stade municipal, l'architecte, Monsieur MATHIEU a pris du retard. Il est en cours de préparation du DCE.

Monsieur Luc CHABAUD demande également d'où provient la recette au chapitre 21 de la section d'investissement.

Il s'agit du virement de la section de Fonctionnement : c'est le total des recettes moins le total des dépenses de fonctionnement prévues sur le budget de l'année. Cette économie permettra de financer une partie des travaux d'investissements 2020.

Compte 60622 – Carburants : Monsieur DAIGNES constate une petite augmentation des dépenses : il s'agit d'une facture de fioul commandé en décembre 2018 et réglée en janvier 2019. Il arrive régulièrement que certaines factures se rapportant à l'année n-1 soit réglée sur l'année n, les petites communes ne pratiquant pas le rattachement des charges à l'exercice.

Après ces précisions, le compte administratif 2019 est approuvé par 12 voix pour, 2 abstentions (Mme laurence FOURES – M. TOPIN) et 1 VOIX contre (M. Luc CHABAUD) aux montants ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement	1 163 687.68 €
Recettes de Fonctionnement	1 572 849.58 €
Report 002	+ 269 982.67
Résultat de la section.....	+ 679 144.57 €

Dépenses d'investissement	780 813.37 €
Recettes d'investissement	1 012 151.53 €
Report 001 .....	- 434 363.41 €
RAR 2019 .....	- 37 503.00
Résultat de la section .....	- 240 528.25

Résultat de l'exercice 2019 + 438 616.32 €

## **7. Affectation du résultat 2019** (P.J. n° 4) :

Monsieur TIXADOR demande si les élus ont des questions sur l'affectation du résultat proposée dans la pièce jointe à la convocation.

Sans observation, le résultat global de l'exercice de 438 616.32 €, est affecté au compte 002 du budget 2020, par 13 voix pour, et 3 abstentions (Mme Laurence FOURES – MM Luc CHABAUD – TOPIN).

## **8. Taux d'imposition 2020** (P.J. n° 5) :

Monsieur TIXADOR rappelle aux élus qu'il avait été décidé, lors de la réunion du conseil municipal du 30 septembre 2019, de ramener le taux de la taxe foncière sur le non bâti au taux médian des communes de même strate, ceci afin d'aider les agriculteurs à pallier à la perte de récoltes générée par la sécheresse de l'été 2019. Le taux proposé était de 55 %.

Monsieur DAIGNES demande à ce propos, si l'Etat compense l'exonération de la taxe d'habitation qu'il a accordée aux particuliers.

Monsieur TIXADOR confirme que pour l'instant, tout est compensé. Il ajoute également que l'Etat a interdit aux communes de voter une augmentation du taux de la TH.

A l'issue de ces précisions, le conseil municipal décide à l'unanimité que les taux de TH et TFB de 2019 seront reconduits en 2020 et le taux de la TFNB, de 63.35 % en 2019, sera ramené à 55%, conformément au détail ci-dessous :

Taxe d'habitation : 15.25 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.15 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55 %.

## **9. Budget primitif 2020** (P.J. n° 6) :

Monsieur le Maire indique que le projet de budget 2020 est détaillé dans le tableau EXCEL joint à la convocation, lequel reprend également les dépenses des années précédentes.

Compte 61524 : Monsieur Luc CHABAUD demande des précisions sur l'augmentation de la prévision budgétaire.

Madame HURLIN indique que l'année 2019 a été une année assez « pédagogique ». En 2020, la commune va commencer à remplir ses propres obligations en matière d'OLD. Plusieurs devis ont été demandés pour procéder au débroussaillage des abords de l'école, d'où l'augmentation de la prévision budgétaire. L'ONF a proposé à la commune l'entretien de 820 ml sur environ 1.20m/1.80m de largeur, pour un prix de 1 974 € hors taxes, ce qui est très cher. Sur la demande de devis, la commune a calculé un prix moyen à l'hectare car la topologie du terrain est très variable par endroit. On oscille entre 0.25 et 2.50 € le m<sup>2</sup> selon les essences de bois et selon la prise en charge ou non du bois coupé.

Madame Laurence FOURES demande si l'entreprise retenue fait partie de la commune et s'il a été envisagé de faire appel à un CAT.

Madame HURLIN explique que le volume des travaux à réaliser sur les 3 ha retenus est énorme et nécessite des engins et de l'outillage que les CAT ne possèdent pas. Lorsque le débroussaillage aura été réalisé, un CAT pourrait effectivement venir assurer l'entretien courant des espaces.

Monsieur TIXADOR ajoute qu'il a déjà rencontré en organisme pour mettre en place un chantier d'insertion, mais venu sur site, le responsable a indiqué que les travaux étaient trop importants pour ses employés. Le CAT peut toutefois intervenir de manière ponctuelle pour les endroits inaccessibles aux engins de chantier.

Monsieur TOPIN demande si le débroussaillage a déjà été fait par le passé.

Madame HURLIN répond qu'il y a eu un comité anti-feu créé en 1985, qui a très bien fonctionné pendant 10 ans, mais il s'agissait de bénévoles. L'obligation de débroussailler a toujours existé mais au regard des récents incendies, la préfecture du Gard met aujourd'hui la pression sur les particuliers et les communes. Lors de la réunion publique organisée au foyer communal, les choses ont bien été posées. Il a été possible de comparer avec d'autres communes, sachant que SAINTE-ANASTASIE a une surface boisée beaucoup plus importante que les communes des alentours.

Monsieur TIXADOR ajoute que le secrétaire général de la Préfecture a insisté sur les obligations et sur les sanctions qui seraient appliquées.

Monsieur Luc CHABAUD demande si les pistes DFCI sont bien faites. Ce à quoi Monsieur Laurent CHABAUD répond que ce sont 2 domaines bien distincts : les pistes DFCI relèvent de la responsabilité du syndicat.

Monsieur TOPIN demande si l'épareuse est réparée.

Monsieur TIXADOR répond par l'affirmative : elle est utilisée pour les fossés les bassins de rétention et tous les chemins.

Monsieur Laurent CHABAUD ajoute qu'elle n'est pas assez puissante pour faire autre chose que de l'entretien courant de fossés ou accotements. Il ajoute que les services de la DDTM ont commencé à verbaliser sur la commune de Collias.

Compte 6216 : Monsieur TOPIN demande à quoi correspond l'augmentation de la dépense.

Monsieur TIXADOR explique que le service d'instruction des autorisations du sol de Nîmes Métropole facture chaque année le service aux communes, en fonction notamment du nombre d'actes instruits. Le titre de recette a reçu récemment et correspond bien à l'augmentation du volume d'activité du service URBANISME de la commune.

Jusqu'en 2015, c'était la DDE – rue Weber à Nîmes, qui instruisait gratuitement les demandes d'urbanisme. Depuis cette date, l'Etat s'est désengagé et l'instruction des actes d'urbanisme est réalisée par Nîmes Métropole, et à la charge financière des communes.

Compte 6261 : Monsieur Luc CHABAUD s'étonne de l'absence de dépenses en 2019.

Monsieur TIXADOR indique qu'une réserve de timbres avait été réalisée fin 2018, avant l'augmentation prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour des raisons particulières, le choix a été fait de ne plus fonctionner par achat de timbres mais par facturation directement par l'Agence Postale Communale.

Compte 6542 : Monsieur Luc CHABAUD demande si la commune a reçu de nouvelles demandes d'annulations de créances.

Ce à quoi il est expliqué qu'à ce jour, rien n'a été reçu, mais le montant annoncé, environ 30 000.00 € d'impayés, par l'ancienne trésorière de Saint-Chaptes il y a 3 ans laisse supposer qu'il y aura encore des créances irrécouvrables. Il y a donc certainement d'autres demandes qui vont arriver. Le montant inscrit avec des centimes sert uniquement à équilibrer la section de Fonctionnement.

Compte 6531 : Monsieur TOPIN constate une hausse de 20% de l'enveloppe prévue pour les indemnités des élus, de 38 000 € à 45 000 €, 10 % l'année dernière et 10 % cette année.

Monsieur TIXADOR répond qu'il va y avoir des élections municipales : le montant des indemnités ne peut donc être connu à ce jour de manière précise. Il est possible de voter les montants plafonds, et d'utiliser 100 % de l'enveloppe. Il s'agit du budget prévisionnel : les sommes non dépensées retombent dans le résultat de fin d'année. Les cotisations et les points d'indice ont augmenté également.

Monsieur NEVEU relève qu'en 2013 les indemnités s'élevaient déjà à 49 654 €. Ce à quoi Monsieur TOPIN répond que là n'est pas sa question.

Madame PANAFIEU regrette que Monsieur TOPIN ne soit pas venu à la commission des finances au cours de laquelle tout a été vu de manière détaillée.

Monsieur TOPIN indique que si les réunions avaient lieu à des heures raisonnables, il pourrait y assister.

Monsieur Laurent CHABAUD confirme qu'effectivement des réunions ont déjà eu lieu et s'interroge sur la nécessité de répondre à toutes ces questions qui ont déjà été vues en commission des finances. Il ajoute que les autres élus font l'effort de se libérer pour assister aux commissions municipales et demande si le conseil peut passer au vote.

Compte 65548 : Monsieur TOPIN demande des précisions. L'intitulé du compte indique « autres contributions »

Monsieur TIXADOR explique qu'il s'agit de la contribution au syndicat Leins Gardonnenque pour le fonctionnement de la crèche. L'intitulé du compte est le même que l'année dernière. Cette contribution, anciennement réglée au SIVU des Meyrannes, était payée sur le compte 65541 les années précédentes.

Madame HURLIN rappelle que cette participation a été vue en commission des finances. Ce à quoi Monsieur TOPIN lui répond « *qu'elle donne beaucoup de leçons ce soir* ».

Madame HURLIN précise qu'effectivement le plus gros du travail est réalisé en commission municipale et qu'elle y a toujours assisté.

6574 : Monsieur TOPIN demande à quoi correspond la somme de 8500.00 €. Or, sur le tableau des subventions joint à la convocation, le total est de 7 650.00 €, soit un écart de 850 €. Monsieur TOPIN s'étonne que la subvention au Chatgabonds soit déjà inscrite alors qu'elle n'avait pas encore été décidée.

Monsieur TIXADOR répond qu'il y a tous les ans une prévision légèrement supérieure au tableau des subventions ; l'augmentation des crédits alloués aux associations prévoit entre autres, la subvention supplémentaire à l'association Les Chatgabonds. Si celle-ci n'avait pas été approuvée, et donc pas versée, le reliquat sur le compte sera retombé dans le résultat final.

A l'issue de ces échanges, le budget primitif 2020 de la commune est approuvé par 13 voix pour et 3 contre (Mme Laurence FOURES – MM TOPIN – Luc CHABAUD) et arrêté aux montants suivants :

Fonctionnement 1 882 226.09 €  
Investissement 1 490 087.41 €

10. **Tableau des effectifs** (P.J. n° 7) :

Monsieur TIXADOR indique que le tableau des effectifs est identique à celui de l'année 2019, aucun mouvement de personnel n'ayant été enregistré.

Le tableau des effectifs ci-dessous est approuvé à l'unanimité :

		31.12.2016	01.01.2017	01.11.2017	01.01.2018	01.03.2019	01.03.2020
Filière administrative	Attaché territorial	1	1	1	1	1	1
	Secrétaire de mairie	1	1	1	1	1	1
	Rédacteur	-	-	1	1	1	1
	Adjoint adm Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	2	2	1	1	1



	Adjoint administratif	1	0	0	0	0	0
Filière technique	Adjoint techniques 2 <sup>ème</sup> classe	10	10	10	8	9	9
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup>	-	-	-	2	2 dont 1 vacant	2 dont 1 vacant
Filière sociale	ATSEM	1	1	1	1	1	1
Filière police	Garde champêtre	1	1	1	1	1	1
Filière animation	Adjoint d'animation non titulaire	-	-	-	1	0	0
<b>TOTAL</b>		16	16	17	17	17 dont 1 vacant	17 dont 1 vacant

### 11. Signature d'une convention avec l'académie pour la prestation d'études surveillées :

Madame PANAFIEU explique qu'elle a sollicité l'équipe enseignante pour les études surveillées, à raison de 2 fois 1 heure par semaine. Le coût est de 19.45 € de l'heure. Mes AMGHAR et PLAINCHAMPS sont volontaires et prendront tous les niveaux.

En cas de demandes nombreuses, les élèves seront répartis en 2 groupes, le lundi et le jeudi.

Monsieur TOPIN se dit très favorable à cette idée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature d'une convention avec l'éducation nationale afin de mettre en place les études surveillées par les enseignants.

### 12. Questions diverses :

Monsieur DAIGNES indique qu'il n'a pas eu le temps de faire le bilan des consommations 2019 mais il va y travailler le présentera ou le fera passer ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

**Gilles TIXADOR**



*(Handwritten signature in blue ink)*